



1<sup>ère</sup> Communauté de  
Communes d'Outre-Mer

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 13/10/2023*

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'octobre à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence **du Dr Maryse ETZOL, Présidente**.

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **06/10/2023**

**PRESENT(E)S :** Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Géraldine BASTARAU (en visioconférence), Kénia MALADIN-NEBOT, Joselaine GELABALE (en visioconférence)  
Messieurs François NAVIS, Alain TENEBBA, Guy ACCIPÉ, Joel TOTO, Jacques MALADIN, Charles, Rolly, Salif FABULAS

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S :** Mesdames, Maguy FUMONT-SAMSON, Betty BESRY  
Monsieur Jean-Claude MAES

**ABSENT(E)S SANS EXCUSES :** Messieurs Edmond LANCLAS, Camille PELAGE,

**NOMBRE DE MEMBRES :** Présents = 11    Pouvoir = 1    Absents = 5    Votants = 12

**POUVOIR :** Madame Maguy-FUMONT-SAMSON à Monsieur Joel TOTO

**SECRETAIRE :** Madame Kénia MALADIN-NEBOT

### Délibération n°2023-10-13/ 13C : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR Jérôme LAPORAL SPORTIF DE HAUT NIVEAU LICENCIE A LA FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS DE GLACE

Le Conseil Communautaire,

**Vu** le budget principal 2023, voté par délibération du conseil communautaire du 12 mai 2023 et les crédits votés à l'article 6574 « **subventions de fonctionnement aux associations** » ;

**Vu** la demande en date du 28 septembre transmise par l'OMCS de Capesterre de Marie-Galante,

**Vu** les compétences de la CCMG et notamment l'article **5-3 Autres compétences** de ses statuts « *le soutien et l'organisation de manifestations culturelles et sportives ; l'aide aux manifestations culturelles, environnementales et sportives qui rayonnent sur le pays Marie-Galantais ou promeuvent son image à l'extérieur* »

**Considérant** la demande d'aide financière de Monsieur Jérôme LAPORAL en date du 19 septembre 2023,

**Considérant** la licence de Monsieur Jérôme LAPORAL auprès de la Fédération Française des Sports de Glace sous le n°250130 et relative à la pratique du Bobsleigh,

**Considérant** que Monsieur Jérôme LAPORAL est le premier antillais Marie-Galantais à avoir participé aux Jeux Olympiques d'hiver qui se sont déroulés à PEKIN en 2022, et porte haut les couleurs de Marie-Galante sur la scène Internationale.

Dans le cadre de sa préparation en vue d'une qualification pour **les jeux olympique d'hiver de 2026** qui vont se dérouler en Italie, Jérôme LAPORAL, par courrier en date du 19 septembre 2023 a sollicité l'appui financier de la CCMG.

Une telle préparation demande de fréquents déplacements ainsi qu'un accompagnement technique assez onéreux.

**Considérant** que la manifestation pour laquelle il sollicite l'accompagnement financier de la CCMG a une dimension internationale et qu'elle contribue au rayonnement de Marie-Galante ;

**Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

### Décide

**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER** à Monsieur Jérôme LAPORAL une subvention de 2 000 euros afin de le soutenir dans sa préparation sportive en prévision des jeux olympiques,

**ARTICLE 2 : QUE** ces crédits sont inscrits au BP 2023, article 6574

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

*Certifié exécutoire compte tenu de :*

- la transmission en sous-Préfecture le 18 Oct. 2023  
- l'affichage le 18 Oct. 2023

Ont signé tous les membres présents.  
Pour expédition conforme,

La Présidente,

Dr Maryse

